PUBLIÉ LE 02/02/2021 - MIS À JOUR LE 21/10/2022

Décision DG n° 2021-105 du 01/02/2021 - Nominations à L'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - NOMINATIONS ET DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

La directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;

VU la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;

VU le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

VU le décret du 14 décembre 2020 portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé – Madame RATIGNIER-CARBONNEIL (Christelle) ;

VU la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

VU la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1er : La décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifiée comme suit :

I – A l'article 2, les mots : « et Madame DUPLESSIS (Evelyne) est nommée directrice déléguée à l'informationnel et pilotage » sont supprimés.

II – L'article 3 est modifié comme suit :

1) Il est inséré un deuxième tiret ainsi rédigé :

« - Madame VOISIN (Séverine) est nommée directrice adjointe ; »

2) Le troisième tiret est supprimé.

III – L'article 4 est modifié comme suit :

1) Le mot : « directrice » aux tirets 1 et 3 sont remplacés par le mot : « direction ».

2) Le deuxième tiret est supprimé.

IV – Le sixième tiret de l'article 10 est supprimé.

V – Les articles 12 et 16 à 19 sont remplacés par les dispositions suivantes :

« **Article 12** : A la Direction Europe et innovation de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé :

- Madame CHAPEL (Elodie) est nommée directrice ;
- Monsieur GAZIN (Vincent) est nommé directeur adjoint stratégie européenne ;
- Monsieur MARTIN (Marc) est nommé directeur adjoint innovation et accès précoce ;

- Monsieur VIGNOT (Stéphane) est nommé conseiller médical innovation ;
- Madame SCHURTZ (Camille) est nommée cheffe du pôle guichet innovation et orientation et essais phases précoces ;
- Monsieur FOURNIER (Kevin) est nommé chef du pôle accès précoce et dérogatoire.

Article 16 : A la Direction des autorisations de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé :

- Madame GUYADER (Gaëlle) est nommée directrice ;
- Madame CHOCARNE (Peggy) est nommée directrice adjointe ;
- Madame LEBLEIS (Pascale) est nommée directrice adjointe ;
- Madame NUEZ (Perrine) est nommée cheffe du pôle AMM, modifications, accès précoce et compassionnel, en lien avec la direction médicale médicaments 1 ;
- Madame VECHOT (Christelle) est nommée cheffe du pôle AMM, modifications, accès précoce et compassionnel, en lien avec la direction médicale médicaments 2 ;
- Madame SETIN-PREVOTAT (Véronique) est nommée cheffe du pôle Essais cliniques ;
- Madame MONTANIER (Florence) est nommée cheffe du pôle instruction, notification AMM et modifications.

Article 17 : A la Direction des métiers scientifiques de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé :

- Madame SALOMON (Valérie) est nommée directrice ;
- Monsieur RICHARD (Alain) est nommé directeur adjoint ;
- Madame DE LIGNIVILLE LAJAVARDI (Laure) est nommée cheffe du pôle qualité pharmaceutique biologique et sécurité virale ;
- Madame PASCO (Muriel) est nommée cheffe du pôle pharmacopée, qualité pharmaceutique des médicaments chimiques, homéopathiques, à base de plantes et préparations ;
- Madame LOUIN (Gaëlle) est nommée cheffe du pôle non clinique, pharmacocinétique clinique et interactions médicamenteuses.

Article 18 : A la direction médicale médicaments 1 de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé :

- Madame YOLDJIAN (Isabelle) est nommée directrice, par intérim ;
- Madame SAINTE-MARIE (Isabelle) est nommée directrice adjointe par intérim ;
- Madame BRUNEL (Liora) est nommée cheffe du pôle oncologie ;
- Madame GADEYNE (Marie) est nommée cheffe du pôle oncohématologie, hématologie, néphrologie ;
- Monsieur BENSAAD (Badis-Lakhdar) est nommé chef du pôle cardiologie, vaisseaux thrombose, réanimation, antidotes (substances non médicamenteuses), stomatologie, ophtalmologie.

Article 19 : A la Direction médicale médicaments 2 de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé :

- Monsieur VELLA (Philippe) est nommé directeur ;
- Monsieur DHANANI (Alban) est nommé directeur adjoint ;
- Madame DEGUINES (Catherine) est nommée cheffe du pôle psychiatrie, neurologie ;
- Madame ABOU-TAAM (Malak) est nommée cheffe du pôle antalgie, anesthésie, rhumatologie, médicaments des addictions ;
- Madame DUMARCET (Nathalie) est nommée cheffe du pôle dermatologie, déficits enzymatiques, médecine interne, hépatologie (hors hépatites virales), gastro-entérologie ;
- Madame PARENT DU CHATELET (Isabelle) est nommée cheffe du pôle vaccins et anti-infectieux (antibiotiques, antifongiques, antiparasitaires, vaccins) ;
- Madame MORGENSZTEJN (Nathalie) est nommée cheffe du pôle virologie et maladies émergentes ;
- Madame FABREGUETTES (Aldine) est nommée cheffe du pôle régulation des flux des stupéfiants et psychotropes.»

VI – L'article 21 devient l'article 20.

Il est ajouté au premier alinéa de l'article 20 le mot : « médicale » après le mot : « Direction ».

Article 2 : La présente décision, qui entre en vigueur le 2 février 2021, sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 1er février 2021

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Directrice générale